



FINANCER SES ÉTUDES

Le financement des études supérieures doit se préparer au même titre que la recherche de formation. Il existe plusieurs types d'aides et de prêts qu'il est généralement possible de cumuler. Pour tout renseignement concernant les bourses, les aides particulières et le logement, consulter le site officiel du portail de la vie étudiante : www.etudiant.gouv.fr et/ou contacter le CROUS (centre régional des oeuvres universitaires) : www.crous-antillesguyane.fr

LES BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX (BCS)

- avoir moins de 28 ans ;
- conditions de ressources (revenu des parents et nombre d'enfants à charge).

Le montant est variable : de la seule exonération des droits d'inscription et de CVEC (contribution vie étudiante et de campus) à 5 550 € environ.

Demandes gérées par le CROUS via le DSE (dossier social étudiant).

D'autres ministères comme celui de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt attribuent également des bourses sur critères sociaux.

L'AIDE AU MÉRITE

L'aide au mérite est un complément versé aux boursiers BCS qui ont obtenu la mention «très bien» au bac. Son montant est de 900 € pour les bacheliers/ères 2018.

L'ACCOMPAGNEMENT À L'ENTRÉE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Aide accordée aux étudiants/tes amenés/ées à effectuer une mobilité géographique suite à la proposition d'inscription du recteur. Pour en bénéficier, il faut saisir la CAES (commission académique d'accès à l'enseignement supérieur) et ne pas avoir reçu de proposition d'admission concernant un des vœux formulés sur la plateforme Parcoursup.

Demande gérée par le CROUS.

LE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT

Le DSE (Dossier social étudiant) est la démarche unique pour demander une bourse d'études supérieures et un logement en résidence universitaire. Inscription à partir du 15 janvier : www.messervices.etudiant.gouv.fr



LES AIDES DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

L'AIDE NON REMBOURSABLE

Ces aides sont accordées aux étudiants et étudiantes âgés de moins de 30 ans inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé délivrant un diplôme reconnu. L'aide est renouvelable 2 fois au cours du cursus universitaire.

LE PRÊT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES À TAUX ZÉRO

Ce prêt est une aide remboursable accordée aux jeunes de moins de 30 ans poursuivant des études dans les établissements d'enseignement supérieur publics ou privés. Des étudiants/tes de plus de 30 ans et des non-bacheliers/ères poursuivant des études supérieures pourront prétendre à une aide exceptionnelle sous forme de prêt aux mêmes conditions et pour les mêmes montants que le prêt d'études supérieures à taux zéro. Il est renouvelable 2 fois au cours du cursus universitaire.

LES AIDES SPÉCIFIQUES

Dans le cadre du dispositif des cordées de la réussite qui ouvre l'accès aux formations d'excellence, la collectivité propose des aides aux étudiants et étudiantes sélectionnés et inscrits dans les établissements suivants: Sciences Po Paris - INSA Lyon - École GARAC - École FERRANDI - IEP Bordeaux.

LES BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES

La CTM verse des bourses aux étudiants et étudiantes inscrits dans les instituts de formations paramédicales et de sages-femmes et dans les instituts de formations sociales initiales agréés.

LES BOURSES DOCTORALES

Les étudiants et étudiantes de 3ème cycle, préparant une thèse peuvent prétendre à une bourse doctorale d'un montant de 12000€ par an sur 3 ans.

LES AIDES AU LOGEMENT

LE CROUS DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

www.crous-antillesguyane.fr

Le CROUS dispose d'une centrale du logement **Lokaviz** avec la possibilité de consulter gratuitement des annonces de logements privés ou en résidences universitaires. Les résidences universitaires sont ouvertes à tous les étudiants/tes (boursiers ou pas). Pour toute l'année universitaire ou pour de courts séjours, les logements Crous présentent de nombreux avantages : Loyers à prix modéré toutes charges comprises ouvrant droit aux aides de la CAF ; Logements meublés et équipés avec connexion Internet ; Pas de taxe d'habitation ni de frais d'agence ; Proximité des campus avec des équipes pour vous accueillir et vous renseigner 24h/24 et 7j/7 ; De la convivialité et des animations... La résidence universitaire de Martinique se trouve sur le Campus de Schoelcher. Les demandes se font via le DSE.



LA CAF

www.caf.fr

La CAF propose deux types d'aides aux étudiants/tes locataires dont les ressources sont modestes :
- l'aide personnalisée au logement (APL) pour un logement conventionné (HLM ou résidence universitaire conventionnée),
- l'allocation de logement à caractère social (ALS) pour les autres types de logement.



LE CLLAJ

<https://www.cllaj-martinique.fr>

Il existe des structures d'aide dédiées aux futurs jeunes locataires. Ces organismes recueillent des offres de location et peuvent mettre les jeunes en relation avec des propriétaires ou un réseau de structures (foyers, pensions de famille...). L'organisme à contacter est le Comité local pour le logement autonome des jeunes (**CLLAJ**). On y trouve des conseils sur la location et les aides.

Les aides **LOCA-PASS** vous aident à accéder à un logement locatif grâce à 2 aides gratuites :

- L'Avance LOCA-PASS® est une aide sous forme d'un prêt à 0 % pour financer tout ou partie de votre dépôt de garantie. Le remboursement se fait petit à petit.
- La Garantie LOCA-PASS® prend la forme d'un engagement gratuit, auprès du bailleur, d'assurer le paiement du loyer et des charges locatives en cas d'impayés.

Autre dispositif : **VISALE**, entièrement gratuit, qui sécurise les revenus locatifs du bailleur en cas d'impayés de loyers du locataire. Si le propriétaire adhère à Visale, le locataire n'a pas à fournir de garant physique ou moral. Visale est accessible à tous les étudiants/tes de moins de 31 ans et s'applique à tout type de logement.



L'INTERNAT DE LA RÉUSSITE CONDORCET

www.ac-martinique.fr/cid125622/internat-de-la-reussite.html

C'est un établissement de l'académie qui accueille des étudiants/tes des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) de 1ère et 2ème année des lycées Joseph GAILLARD et Bellevue. 4 places sont réservées à des étudiants et étudiantes handicapés. Le recrutement se fait sur dossier selon des critères sociaux. Consulter le site ou contacter le 0696 25 89 58.



LES AIDES À LA MOBILITÉ

LE PASSEPORT MOBILITÉ ÉTUDES



C'est une aide au voyage vers la métropole ou un autre DOM attribuée sous condition de ressources aux étudiants/tes qui ne peuvent accomplir leur cycle universitaire sur leur territoire, soit en raison de l'inexistence de la filière, soit en raison de la saturation de la spécialité.

Ce dispositif, géré par **LADOM**, ouvre droit à une prise en charge du transport aérien en début d'année universitaire (trajet Martinique vers la Métropole/DOM) et au terme de l'année universitaire (trajet Métropole/DOM vers la Martinique).

Le montant de l'aide est fixé à 100% du coût du titre de transport aérien pour les boursiers d'Etat sur critères sociaux (CROUS, Ministère de l'agriculture...) et à 50% pour les non boursiers éligibles à la mesure.

Demande à formuler uniquement en ligne sur le : <https://mobilite.ladom.fr/passeport-etudiant>

LA BOURSE DE MOBILITÉ AU QUÉBEC DE LA CTM

Les étudiants et étudiantes qui souhaitent partir étudier au Canada dans l'une des trois universités suivantes UQAR (Université de Québec à Rimouski), UQAM (Université du Québec à Montréal) et UQTR (Université du Québec à Trois Rivières), peuvent bénéficier, sous certaines conditions, de bourses à la mobilité (30 maximum). La filière retenue ne doit pas exister en Martinique.

LES BOURSES ERASMUS



Elles sont attribuées aux étudiants et étudiantes effectuant un stage ou une partie de leurs études (3 mois à 1 an) en Europe dans le cadre d'un échange. Se renseigner auprès du service des relations internationales de son établissement 6 mois à 1 an à l'avance. Cette aide est cumulable avec la bourse BCS.

LES BOURSES DES FONDATIONS

La **Fondation de France** lance un « Guide des bourses » en ligne. Il liste les différentes et nombreuses bourses en faveur de la jeunesse, de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la Fondation de France et des 120 fondations sous son égide. Le guide est un formulaire de recherche multicritères en ligne et permet aux candidats et candidates :

- de renseigner leur situation par rapport aux critères retenus par les fondations attribuant des bourses ;
- d'identifier les bourses auxquelles ils ou elles peuvent prétendre ;
- de connaître pour chacune des fondations concernées les modalités de candidature à la bourse.

FONDATION ELIOR

<https://www.eliorgroup.com/fr/elior-group/elior-group-solidarites>

- aux étudiants/tes dont un des parents travaille dans le domaine de la restauration collective ou de concession ;
- ayant de faibles revenus ;
- faisant preuve d'une réelle motivation ;
- dossier à remettre avant décembre.

FONDATION EURIS

www.fondationeuris.fr

- aux jeunes issus des lycées classés en Zone d'éducation prioritaire (ZEP), en Réseau d'éducation prioritaire (REP) ou en Zone sensible ;
- ayant obtenu une mention Très Bien au baccalauréat ;
- ayant un projet professionnel ambitieux ;
- ayant des difficultés financières ;
- dossier à récupérer auprès des CPE ou Provoiseurs du lycée et à remettre avant fin mai.

FONDATION GEORGES BESSE

www.fondationbesse.com/fgb

- aux étudiants/tes brillants/tes d'écoles d'ingénieurs ;
- ayant des difficultés financières ;
- faisant preuve d'une grande motivation ;
- dossier à remettre avant mi mars.

FONDATION FRANCIS BOUYGUES

www.fondationfrancisbouygues.com

- aux étudiants/tes ayant obtenu le bac avec mention Bien ou Très bien ;
- ayant des difficultés financières ;
- ayant choisi un domaine d'études qui présente de réels débouchés ;
- dossier à remettre avant le 31 mai.



FONDATION MARCEL BLEUSTEIN BLANCHET

www.fondationvocation.org

- aux personnes âgées de 18 à 30 ans ;
- ayant une vocation dont elles ont fait la preuve par des débuts de réalisation et ayant de graves difficultés pour continuer leur formation ;
- dossier à remettre entre le 1er et le 31 mai.

FONDATION JACQUES LAMBERT

<https://www.fondationdefrance.org/fr/fondation/fondation-jacques-lambert>

- aux étudiants/tes en 1ère année d'école de commerce (bac+3) en France âgés de 18 à 22 ans ;
- ayant de bons résultats scolaires ;
- disposant de ressources financières modestes ;
- dossier à récupérer auprès de l'école et à remettre avant mi mars.

BOURSES D'ÉTUDES ALIZÉS

- aux futurs bacheliers et bachelières de Martinique souhaitant poursuivre des études supérieures ;
- dont les parents ne disposent pas de revenus suffisants ;
- dossier élaboré par le lycée d'origine et envoyé à l'association des bourses Alizés des entreprises mécènes (SARA, SME, BNP, Groupe Elyzée et Groupe Fabre).



La liste des bourses présentée n'est pas exhaustive. Il en existe d'autres, notamment des aides spécifiques internes aux établissements (Universités ou Écoles privées) ou selon une filière précise (scientifique, militaire, artistique, etc.).

Il existe également des aides spécifiques pour répondre aux situations particulières. Selon vos besoins, cette aide spécifique peut être une allocation annuelle ou une aide ponctuelle. Contacter le CROUS.

AUTRES PISTES DE FINANCEMENT

L'ALTERNANCE

Être payé pour étudier, voilà une formule intéressante pour financer ses études supérieures.

Avec un statut de salarié (contrat de professionnalisation) ou d'apprenti (contrat d'apprentissage), les étudiants et étudiantes peuvent bénéficier de certains avantages :

- pas de frais d'inscription
- tickets restaurants, avantages CE, etc.
- Indemnités de transports
- carte d'étudiant pour les apprentis

Plus d'informations sur :

www.alternance.emploi.gouv.fr

LES JOBS ÉTUDIANTS

Un job pour boucler son budget d'étudiant/e, c'est aussi la possibilité d'obtenir une première expérience professionnelle dans le monde du travail et de développer de nouvelles compétences à valoriser sur son CV. Certains emplois sont compatibles avec les études et sont souvent exercés par des étudiants/tes (baby-sitting, aide aux devoirs, emploi dans un fast-food, etc.).

Il existe également des jobs sur le campus ou des stages rémunérés.

Devenir assistant/e d'éducation dans les lycées ou collèges est aussi une bonne idée.

Consulter JOBAVIZ, l'outil dédié aux jobs étudiants : www.jobaviz.fr

L'ENTREPRENEURIAT

Le statut national d'étudiant-entrepreneur permet de mener à bien son projet d'activité avec un maximum de sécurité et de visibilité. Le réseau PEPITE au sein des universités donne la possibilité aux étudiants et étudiantes de créer leur entreprise en bénéficiant d'aides et de conseils tout en gardant le statut étudiant.

www.pepите.france.fr



LES PRÊTS BANCAIRES

LE PRÊT BANCAIRE GARANTI PAR L'ÉTAT

Un système de prêts bancaires garantis par l'État a été mis en place pour faciliter le financement des études supérieures. Le dispositif concerne la Société générale, le Crédit mutuel, le C.I.C., les Banques populaires et les Caisses d'épargne du groupe B.P.C.E. D'un montant maximal de 15 000 euros, ce prêt est ouvert à l'ensemble des étudiants et étudiantes.

Pas de condition de ressources.

Pas de caution parentale ou d'un tiers.

Possibilité de remboursement différé (partiel ou total, laissé au choix de l'étudiant/e).



LES AUTRES PRÊTS BANCAIRES

Autres banques pouvant vous aider à financer vos études: BNP Paribas, Crédit Agricole, etc.

KANGAE
Entreprendre.
de l'idée à l'action

LE PREMIER SITE QUI DONNE AUX JEUNES
LE GOÛT DE SE LANCER



Publication : Délégation Régionale de l'ONISEP MARTINIQUE
Pôle technologique de Kerlys, 5 rue St Christophe Bât D1
BP 607, 97261 Fort-de-France Cédex
Tel: 0596 72 57 97
Directeur de la Publication : Michel Quéré
Directeur Délégué : Jean-Luc Mure
Délégué Régional Adjoint : Victor Niénat
Conception - Rédaction : Nathalie Lecefel
Dépôt légal : Janvier 2019

Scannez ce QR Code pour accéder à
toutes les infos de l'Onisep ou allez sur
www.onisep.fr/martinique

